

# Remise en eau des méandres du Colostre

## L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Reméandrage
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Bon état des habitats
Début des travaux	1999
Fin des travaux	2001
Linéaire concerné	11 000 m

## Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	Le Colostre
Distance à la source	19,4 km
Largeur moyenne	4 m
Pente moyenne	0,01 ‰
Débit moyen	0,67 m <sup>3</sup> /s

## Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer les habitats de la truite fario.

## Le milieu et les pressions

Le Colostre est un affluent du Verdon. Il parcourt 36 km de long et draine un bassin versant de 215 km<sup>2</sup>. Typiquement méditerranéen, cette rivière connaît des étiages sévères en amont de Riez et des crues brutales dues aux orages. Le Colostre est le seul affluent du Verdon accessible dans cette partie aval (cloisonnement par les barrages EDF) et constitue à ce titre une des seules zones de reproduction de la truite fario. Le castor y est recensé.



Jean-Marie Blanc - Onema

Le Colostre recalibré, avant les travaux de restauration (1999).

## La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Rhône - Méditerranée
Région(s)	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département(s)	Alpes-de-Haute-Provence
Commune(s)	Riez, Allemagne-en-Provence, Saint-Martin-de-Brômes



Dans les années soixante, suite à une crue estivale exceptionnelle, des aménagements hydrauliques modifiant le profil en long du cours d'eau (recalibrage, rectification du cours d'eau et créations de seuils) sont entrepris. Ces aménagements dégradent les habitats du cours d'eau et cause une érosion des berges importante.

Contexte réglementaire	Parc naturel régional du Verdon
------------------------	---------------------------------

## Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRDR251
Réf. site Natura 2000	Non concerné



Jean-Marie Blanc - Onema

Un méandre remis en eau. Un seuil submersible [1] est placé à l'intersection entre le chenal rectiligne [2] et le méandre [3] à remettre en eau (2001).

### ■ Les opportunités d'intervention

Face à cette situation, la fédération départementale pour la pêche, en collaboration avec le Conseil supérieur de la pêche et l'association locale de pêche, initie en 1996 un plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG). Son objectif est la libre circulation des salmonidés et la rediversification des habitats. Les actions de restauration s'inscrivent dans l'application de ce plan.

### ■ Les travaux et aménagements

Treize méandres sont restaurés en 1999, 2000 et 2001. Les méandres court-circuités n'avaient pas été comblés mais laissés en friche ; ils sont donc, pour la plupart, encore identifiables. La première étape consiste à libérer l'accès aux méandres en éliminant les peupliers plantés lors du recalibrage du cours d'eau. Ensuite, le courant est dévié vers les anciens méandres encore visibles. L'entrée du chenal rectiligne est obturé à l'aide d'un seuil submersible. Les seuils sont

composés de rondins de bois recouverts de matériaux graveleux, géotextile et grillage de protection. L'aval du tronçon rectiligne n'est pas fermé pour permettre l'évacuation des crues. Sur les secteurs où les méandres ne sont pas identifiés, divers aménagements expérimentaux de diversification de l'habitat sont posés et des suppressions ou des aménagements de seuils sont réalisés.

### ■ La démarche réglementaire

- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.
- Convention avec les propriétaires et acquisition du droit de pêche : la fédération départementale pour la pêche, de par ses statuts, ne peut faire de déclaration d'intérêt général. Ainsi, elle doit répertorier tous les propriétaires et leur demander leur autorisation écrite.

### ■ La gestion

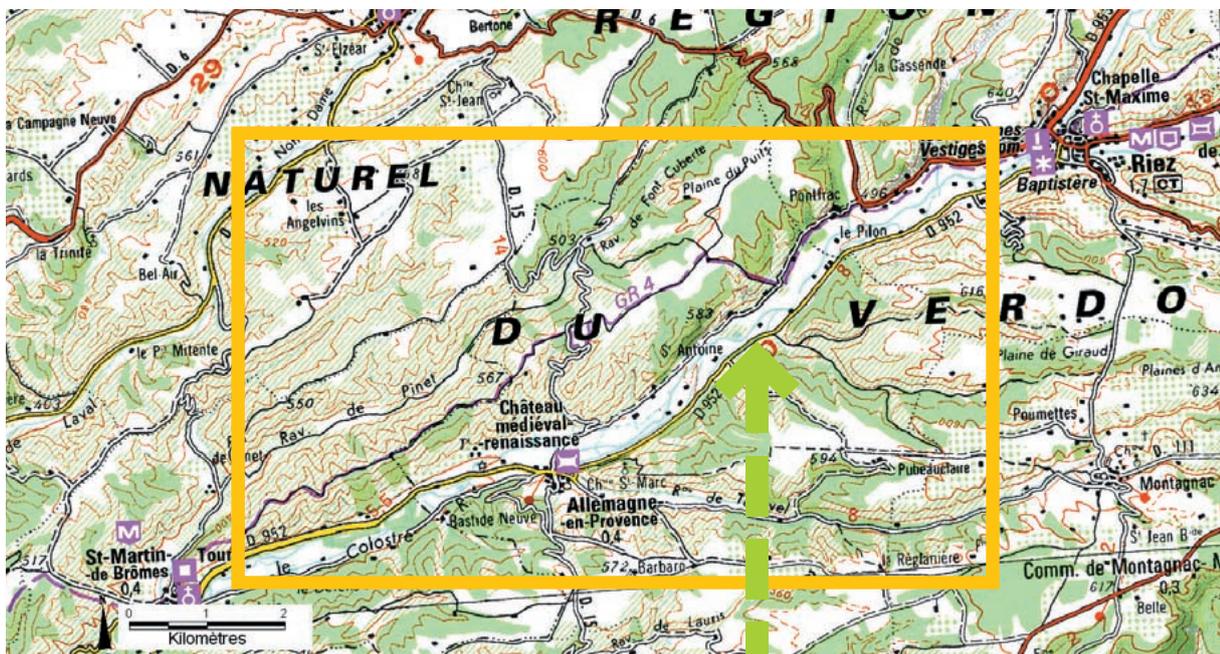
La ripisylve, le bois mort et la végétation sur les seuils submersibles et dans les chenaux sont entretenus pour permettre aux crues d'emprunter le chenal rectiligne. Le conseil général réalise cet entretien.

### ■ Le suivi

Des pêches électriques servant d'état initial sont réalisées en 1999, avant les travaux. Après ceux-ci, trois pêches électriques sont effectuées en 2000, 2001 et 2002. Depuis, aucun suivi n'est entrepris et aucun n'est prévu dans les années à venir.

### ■ Le bilan et les perspectives

Malgré le peu d'évaluation quantifiée sur le site, les gains sont importants.



IGN - Scan100®

Le cours d'eau évolue favorablement d'un faciès de courant uniforme vers une alternance de profonds, plats-courants, radiers. L'augmentation des caches en sous-berge est également significative. De nombreuses hélophytes sont apparues et la présence du castor participe à la diversification du milieu.

Entre 1999 et 2001, les techniques utilisées pour la réalisation des seuils sont perfectionnées et l'orientation des seuils a pu être améliorée pour augmenter leurs effets. L'ouverture de l'angle d'orientation à 45° a permis une meilleure résistance aux crues. Au cours des premières années, certains aménagements ont du être consolidés suite au passage de crues, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le profil des secteurs rectilignes n'a pas évolué et est pour la plupart du temps à sec.

Le projet reste une réussite. La réversibilité de l'altération peut être opérée car depuis la correction du ruisseau, les usages en bordure de cours d'eau ont très peu évolué.

Dans le cadre du contrat de rivière du Verdon signé en 2000, onze seuils situés sur le Colostre doivent être aménagés pour la franchissabilité d'ici à 2012. Trois ont déjà été traités.



Jean-Marie Blanc - Onema

Un des méandres du Colostre remis en eau (2009)

### ■ La valorisation de l'opération

Lors de la réalisation des travaux, des réunions publiques sont organisées dans chaque commune concernée par le projet. Des articles dans la presse locale et dans le journal du parc naturel régional du Verdon sont parus. Ce projet a permis à la fédération départementale pour la pêche de remporter le trophée halieutique.



### ■ Coûts

	En euros HT
Coût des études	<i>non déterminé</i>
Coût des acquisitions	<i>non concerné</i>
Coût des travaux et aménagements	<b>65 830 €</b>
	<i>soit, au mètre linéaire :</i>
	<b>6 €</b>
Coût de la valorisation	<i>non concerné</i>
<b>Coût total de l'action</b>	<b>65 830 €</b>

#### Partenaires financiers et financements :

*Agence de l'eau (35 %), conseil régional (30 %), conseil général (15 %), Conseil supérieur de la pêche (14 %), association locale pour la pêche (6 %).*

#### Partenaire technique du projet :

*Conseil supérieur de la pêche – brigade départementale.*



Malavoi J. (2006). *Retour d'expérience d'opérations de restauration de cours d'eau et de leurs annexes, menées sur le bassin RMC*: 133..

#### Maître d'ouvrage



Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Alpes-de-Haute-Provence

#### Contacts

Vincent Duru  
FDPPMA Alpes-de-Haute-Provence  
04000 Digne-les-Bains  
[fede04.vincentduru@orange.fr](mailto:fede04.vincentduru@orange.fr)

Office national de l'eau et des milieux aquatiques - service départemental  
[sd04@onema.fr](mailto:sd04@onema.fr)

